DEL08_2026_02_26

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 056-215600966-20260226-08_2026_02_26-DE

Subventions aux associations 2026

En exercice : 16
Présents : 11
Votants : 15

Le vingt-six février deux mille vingt-six à 18 heures, le conseil municipal de la commune de LANDAUL, légalement convoqué le douze février deux mille vingt-six, s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, en mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Dominique OLLIVIER-FRANKEL, maire.

Présents : OLLIVIER-FRANKEL Dominique, FRAVALO Anne-Laure, THOMAZO Arnaud, MORVANT-LE TRÉPUEC Hélène, GUYOT David, LE PALUD Didier, GUIVARC'H Isabelle, GUILLO Isabelle, LE GOULVEN Annick, LE GALLO Yann, RETOUX Denis.

Absents excusés :
CORDAILLAT Jean-Christophe donne pouvoir à LE PALUD Didier
MORVAN Aurélie donne pouvoir à THOMAZO Arnaud
AUDIC Gaëlle donne pouvoir à LE GOULVEN Annick
TOUBLANT Catherine donne pouvoir à LE GALLO Yann

Absents : TAVIGNOT Matthieu

Le secrétariat a été assuré par GUIVARC'H Isabelle

Rapporteur : Madame Hélène MORVANT-LE TREPUEC, adjointe au Maire en charge de la culture et des associations

Madame Hélène MORVANT-LE TREPUEC informe le conseil municipal :

La commission Associations a travaillé sur les critères d'attribution des subventions en 2024 et a décidé de reconduire ces critères pour l'année 2026. Une somme plancher de 160 € sera versée à toutes les associations de la commune au titre de leur fonctionnement. Une subvention complémentaire est proposée pour des projets particuliers réalisés dans l'année. Un nouveau critère a été ajouté et validé en 2025 et reconduit pour 2026 : une montant supplémentaire bonus de 30 € pour les associations qui participent aux évènements de la commune.

La commission Associations propose les montants suivants : soit un total de 15 792,75 €

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission Associations du 11 février 2026 ;

Vu le budget primitif 2026 ;

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 056-215600966-20260226-08_2026_02_26-DE

Entendu l'exposé de Madame l'adjointe au Maire, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'attribuer les subventions aux associations, comme suit :

Tableau A

	Fonctionnement					
Nom association	**Plancher**	**Complémentaires**	**Evènements**	**Bonus**	**Total**	**Précisions**
Donneurs de sang	160,00 €				160,00 €	
Avenir solidarité		100,00 €			100,00 €	
UDSP		275,00 €			275,00 €	
Comice agricole		643,75 €			643,75 €	
SNSM		309,00 €			309,00 €	
					1 487,75 €	

Tableau B

	Fonctionnement					
Nom association	**Plancher**	**Complémentaires**	**Evènements**	**Bonus**	**Total**	**Précisions**
Amis de la chapelle Branzeho	160,00 €				160,00 €	
Comite de fête Langonbrac'h	160,00 €	40,00 €	800,00 €		1 000,00 €	fête de la musique à Landaul (bénéfices reversés aux écoles)
Landaul sport	160,00 €	2 965,00 €	1 000,00 €		4 125,00 €	Fête du 15 août à Landaul (feu d'artifice offert par la mairie)
Road runners	160,00 €	10,00 €	3 500,00 €	30,00 €	3 700,00 €	Challenge breton course internationale
ADSL	160,00 €	870,00 €	100,00 €	30,00 €	1 160,00 €	Sortie thématique + conférence astronomie + équipements cibles extérieurs
Bouchon Landaulais	160,00 €		60,00 €	30,00 €	250,00 €	Tournois de pétanque
Bagad	160,00 €	1 010,00 €	800,00 €	30,00 €	2 000,00 €	Animations musicales et représentations hors commune
Scrable	160,00 €	40,00 €			200,00 €	
Société communale de chasse	160,00 €				160,00 €	
Pour la forme	160,00 €		160,00 €	30,00 €	350,00 €	Soirées jeux + plogging mensuel + conférences
UNACITA	160,00 €		160,00 €	30,00 €	350,00 €	Organisation de cérémonies
Souvenir francais	160,00 €		40,00 €		200,00 €	Accompagnement mémoriel élèves de CM
Les petits pagnols	160,00 €	160,00 €		30,00 €	350,00 €	Carnaval
Kenshin	160,00 €	40,00 €	100,00 €		300,00 €	Interventions dans les écoles
	2 240,00 €	**5 135,00 €**	**6 720,00 €**	**210,00 €**	**14 305,00 €**	

Soit un budget total de **15 792,75 €**

Le 02 mars 2026

Madame le maire
Dominique OLLIVIER-FRANKEL